Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_80-DE

Conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

CM 2026-080 Cession emprises foncières – Impasse de Kevrell

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Isabelle SAOUZANET, Directrice Générale des Services ;

ABSENTS EXCUSÉS :

Sylvie DANIEL qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL
Patrick COADOU qui a donné procuration de vote à	Gwénaël KERJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent KERANGUEVEN

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 18 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_80-DE

CM 2026-080 Cession emprises foncières – Impasse de Kevrell

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération,

Dans le cadre de la vente de la propriété située aux 400 et 410, impasse de Kevrell à Guilers, il est apparu nécessaire de procéder à une régularisation des limites de propriété.

En effet, l'examen des documents cadastraux et de la situation foncière a mis en évidence qu'une partie de la construction ancienne implantée sur la parcelle cadastrée section A n° 2836, ainsi qu'une partie du hangar édifié sur la parcelle cadastrée section A n° 2837, empiètent sur le domaine communal.

Afin de régulariser cette situation et de mettre en cohérence les limites de propriété avec l'occupation effective des lieux, il est proposé que la commune cède à les emprises communales concernées aux propriétaires, représentant une superficie totale de 196 m², conformément au document d'arpentage établi par le Cabinet URBATEAM – Géomètres-experts à Saint-Renan.

L'avis de France Domaine, sollicité dans le cadre de cette cession, est joint en annexe. (avis n° 2026-29069-49099 du 04 septembre 2026).

Ces emprises sont vendues au prix de 5 € le m², soit un montant total de : 980 €.

Les frais liés à cette cession (notamment les frais de notaire) seront pris en charge par les acquéreurs.

***

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission **« Affaires générales – Finances – Ressources humaines – Développement économique »** du jeudi 17 septembre 2026.

Vu l'avis favorable de la commission **« Urbanisme – Travaux – Cadre de vie – Développement durable »** du jeudi 17 septembre 2026.

- **Approuve** les dispositions qui précédent,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de cette cession.

* * *

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Laurent KERANGUEVEN